

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 octobre 2011
(convocation du 3 octobre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. BOBET Patrick
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel M. BAUDRY Claude jusqu'à 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean
Mme. BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 10
Mme. COLLET Brigitte à Mme. WALRYCK Anne
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DAVID Jean-Louis à CAZENAVE Charles à partir de 11 h 25

M. DAVID Yohan à Mme. BREZILLON Anne
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h
M. DUPOUY Alain à Mme. PIAZZA Arielle
M. EGRON Jean-François à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 05
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 11 h
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Réseau Ferré de France - Résorption de points noirs bruit ferroviaires sur le territoire communautaire - Programme expérimental - Phase 2 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'observatoire du bruit et de la résorption des points noirs du bruit, RFF a fait réaliser une étude acoustique identifiant des zones de bruit critique (ZBC) et les points noirs bruit (PNB) aux abords des grandes lignes ferroviaires traversant l'agglomération de Bordeaux.

De l'étude menée en 2004, il ressort que :

- la gêne nocturne est plus élevée que la gêne diurne due au trafic du fret,
- plus de 30 ZBC ont été recensées représentant environ une centaine de PNB,
- l'augmentation du nombre d'habitations impactées est prévisible compte tenu de l'augmentation du trafic.

Aussi, un plan global pluriannuel de résorption des PNB a été élaboré en partenariat avec les collectivités territoriales et le financement d'une première phase d'un programme de travaux a été mis en place en 2007 avec les participations de l'Etat, de la Région Aquitaine, de RFF et de la Cub auxquels l'ADEME est venue apporter sa part en 2009 suite au Grenelle de l'Environnement.

Le programme pilote comprend 5 secteurs sur les communes de Pessac, Talence, Bordeaux, Bègles, Bassens et Lormont.

La part de financement apportée par la Cub était de 17,5439 % d'un coût total de travaux estimé à 5 984 977 € soit une participation de 1 050 000 €.

Fort de l'expérience acquise lors de cette première phase, notamment sur le site de Bordeaux, RFF peut à présent engager la seconde tranche du programme expérimental comprenant le site de Talence qui présente la particularité de réalisation d'écrans acoustiques chez les particuliers, en limite d'emprise avec la voie en déblai.

Des traitements de façades sur la commune de Bègles sont à réaliser sur l'axe Bordeaux-Toulouse.

Enfin, sur la commune de Bassens, une ZBC prioritaire est à traiter, parmi les autres de l'agglomération de Bordeaux.

Le calendrier prévisionnel de réalisation des études et travaux devrait s'étendre jusqu'en 2013 pour tenir compte des contraintes ferroviaires du site de Pessac.

De nombreuses enquêtes épidémiologiques sur des populations vivant à proximité d'infrastructures de transport démontrent la contribution des nuisances sonores aux problèmes de santé. Les PNB. générés par les infrastructures viennent perturber la santé et le sommeil des habitants des logements qui les bordent. La Communauté Urbaine de Bordeaux soucieuse d'un cadre de vie de qualité des habitants et d'une attractivité économique de son territoire se doit ainsi de participer aux travaux de protection phonique qui permettent, en bordure des infrastructures bruyantes, d'abaisser les valeurs de bruit afin qu'ils deviennent moins gênants pour la population.

La participation financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux se décompose comme suit :

- Etudes : 108 000 €
- Réalisation des travaux : 1 150 000 €

Plan de financement			
	Clé de financement	Besoin de financement	
	%	Montant en euros courant	
Etat	15,1316		1 150 000
Région	16,5526	108 000	1 150 000
CUB	16,5526	108 000	1 150 000
RFF – ADEME	51 ,7632	284 000	3 650 000
Sous total		500 000	7 100 000
TOTAL	100	7 600 000	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des Collectivités territoriales

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

VU le code de l'Environnement, notamment l'article L571-9 relatif à la prévention du bruit des transports terrestres

VU la délibération du Conseil communautaire n° 2010/0 473 du 9 juillet 2010 relative à l'avenant n°1 à la délibération n°2007/0481 du 22 juin 2007

VU la délibération du Conseil communautaire n° 2007/0 481 du 22 juin 2007 relative à la résorption des points noirs bruit du réseau ferroviaire sur le territoire communautaire

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

En raison de l'intérêt de protéger la population soumise à des gênes sonores du trafic ferroviaire,

DECIDE

Article 1 :

Une subvention d'un montant de 1 258 000 € est attribuée à Réseau Ferré de France pour la phase 2 de la résorption des points noirs bruit du réseau ferroviaire sur le territoire communautaire.

Article 2:

M. le Président est autorisé à signer la convention d'application, ci-annexée, relative au partenariat de financement de la suite du programme expérimental de résorption des points noirs bruit du réseau ferroviaire sur le territoire communautaire – Etude d'Avant-Projet du reste des PNB de l'agglomération de Bordeaux.

Article 3

La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice en cours, section d'investissement, chapitre 204, fonction 8160, article 20418, CRB UD00, programme TD06.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2011

M. PATRICK BOBET